

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET
DE LA DECENTRALISATION
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Honneur - Fraternité - Justice

00488

VISAS :

- DGLTEJO
- CF/MIDEC
- DGB
- DGTCP

Arrêté conjoint N° _____ /MIDEC/MEF fixant les avantages
pouvant être alloués aux Secrétaires Généraux des Régions

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
et le Ministre de l'Economie et des Finances

- Vu la Loi organique n° 2018.010 du 12 février 2018 relative à la Région ;
- Vu le Décret n° 2007.157 du 06 septembre 2007 relatif au Conseil des Ministres, aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le Décret n° 296.2018 du 30 octobre 2018 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 086.2012 du 28 mai 2012, modifié, fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- Vu le Décret n° 029.2016 du 02 mars 2016, modifié, fixant les attributions du Ministre de l'Economie et des Finances et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- Vu le Décret n° 2018-143 bis /PM du 16 octobre 2018 portant organisation de l'Administration de la Région ;
- Vu l'arrêté n° 155/ MIDEC/ du 18 mars 2019, réglementant la fonction des secrétaires généraux des régions.

ARRETENT

Article premier : Une indemnité mensuelle de fonction est allouée aux Secrétaires Généraux des Régions. Le montant de cette indemnité est fixé chaque année par délibération du Conseil Régional et ne peut dépasser vingt mille ouguiyas (20.000 MRU).

Article 2 : Une indemnité mensuelle compensatrice de logement est allouée aux Secrétaires Généraux des Régions. Le montant de cette indemnité est fixé chaque année par délibération du Conseil Régional. Le montant de cette indemnité ne peut pas dépasser 80% de l'indemnité de fonction.

Article 3 : Les Présidents des Conseils Régionaux et les Trésoriers Régionaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

19 JUIN 2019

Fait à Nouakchott, le _____

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Décentralisation

Ahmedou Ould Abdallah

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

El Moctar Ould Djay

Ampliations :

- MSG/PR 01
- SGG 01
- DGLETJO 01
- IGE 01
- DGB 01
- DGTCP 01
- DGCT 01
- CF/MIDEC 01
- PCR 13
- Archives 01